

Au Conseil Communal

Séance du 17 décembre 2025

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : Mme Allison Gorgerat, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutatrices : Mesdames Elodie Rapin et Katarzyna Piotrowska. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. La Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente ainsi que plusieurs personnes dans le public.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2025
4. Communications municipales
5. Présentation du projet secteur Bitternaz – Mise en séparatif, aménagements routiers et remplacement de la conduite d'eau
6. Rapport de la Commission Installation de drainages sur la parcelle communale n° 3165. Préavis n° 08/2025
7. Rapport de la Commission Révision des statuts de l'ASIPE. Préavis n° 09/2025
8. Rapport de la Commission Budget 2026. Préavis n° 10/2025
9. Rapport de la Commission Modification de l'article 37 du règlement du Conseil communal. Préavis n° 11/2025
10. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
11. Nomination de la Commission de gestion 2025
12. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

Manifestations et événements :

- La Présidente a participé au dépouillement des votations du 28 septembre dernier, lors duquel le scanner a été utilisé pour la première fois, sous la supervision d'un collaborateur de Kaiser Data. Un gain de temps et une meilleure fiabilité ont été constatés. Le taux de participation communal était de 44.57 %. Le 30 novembre, le dépouillement, qui a été assuré par le 1^{er} vice-président, s'est également bien déroulé, avec un taux de participation de 40.96 %.
- Elle rapporte la visite de la Préfète du district de la Broye-Vully le 8 décembre dernier, visant à vérifier le bon fonctionnement des institutions locales. Aucun manquement n'a été constaté et seule une adaptation mineure de la numérotation des procès-verbaux a été demandée pour la prochaine législature.
- Elle annonce que la sortie du Conseil communal aura lieu le 6 juin 2026, le programme sera transmis ultérieurement.
- Dans le cadre de ses représentations, elle a rencontré les collaborateurs de la voirie et a assisté aux traditionnelles soirées de la société de gym.
- Elle informe de la recherche de volontaires pour le dépouillement des élections du 8 mars 2026, précisant que toute personne majeure peut y participer, sans obligation d'être membre du Conseil communal. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire.

Correspondance

- Elle a reçu des cartes de vœux de la paroisse PACORE, du FC Corcelles, du Chœur d'Hommes, de la Municipalité, de l'Association des Paysannes Vaudoises et de l'Abbaye de tir "Union et Fraternité", mais n'en fera pas la lecture en raison de l'ordre du jour chargé
- Par courrier du 29 octobre 2025, Madame Mathilde Coucet fait part de sa démission du Conseil communal avec effet au 31 octobre 2025.

2. Assermentations

Afin de repourvoir le siège vacant au sein du PLR, et conformément à la loi sur les communes, la Présidente assermente Monsieur Christian Vessaz (PLR) en qualité de membre du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2026. Il entre en fonction immédiatement.

Le parti socialiste et plus n'a pas encore trouvé de candidat pour repourvoir le poste vacant au sein de leur parti.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Communications municipales

M. Daniel Givel

Administration communale

- Dès le 1^{er} janvier 2026, le contrat d'auxiliaire de Monsieur Thierry Nicod deviendra un poste fixe à 40%, et le taux d'activité de Monsieur Christian Arrigoni sera fixé à 80%.
- Monsieur Michaël Rey a débuté son activité en qualité de secrétaire municipal le 1^{er} décembre dernier.

Projet Lidl

La convention entre Lidl et la Commune de Payerne concernant le futur tracé routier a été signée. Par ailleurs, une mise à l'enquête relative à un tracé provisoire via les routes de Neuchâtel et de Grandcour est encore consultable pendant quelques jours.

Mme Ariane Baux Jaquemet

Vignoble communal

Malgré des conditions météorologiques capricieuses durant les vendanges, la qualité du millésime 2025 se confirme comme excellente. Ce résultat est le fruit d'une bonne maîtrise des rendements, d'une quasi-absence de maladies et de teneurs en sucre élevées.

Petite enfance

Initialement prévus pour janvier, les locaux adjacents à la garderie accueilleront 10 enfants dès le mois de mars, portant la capacité totale à 44 places.

M. Olivier Cherbulin

Un dépassement de crédit de CHF 25'000,00 est relevé concernant le préavis n°04/2022 Crédit d'étude Rive droite de l'Arbogne, séparatif Bitternaz. Ce montant résulte d'études complémentaires nécessaires au dimensionnement des puits d'infiltration et de la station de relevage des eaux claires. Celles-ci n'avaient pas été prévues car le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) prévoyait un écoulement gravitaire dans le lit de l'Arbogne. Cette solution s'étant finalement révélée irréalisable, un nouveau mode d'évacuation par pompage a dû être étudié.

Mme Josephine Rapin

Plan d'Affectation Communal (PACom)

Le retour de l'examen préalable du Canton est parvenu à la Commune avec un retard de quatre mois. Son analyse a permis de reprendre activement le dossier, la majorité des remarques portant sur des ajustements rédactionnels ou des précisions. Les points plus généraux ont fait l'objet d'une séance avec le Canton, au cours de laquelle des échanges ont eu lieu en présence des urbanistes. La confirmation écrite de la prise de position cantonale est désormais attendue.

M. David Sanchez

Les travaux de rénovation de la Grande Salle seront coordonnés par Madame Jennifer Nicolet, architecte d'intérieur, dont l'offre a été retenue. Ce mandat s'exécutera en étroite collaboration avec la Municipalité.

Une séance initiale s'est tenue le 11 décembre afin de définir les principes de base du projet et les postes concernés. D'autres rencontres ont permis d'examiner les offres techniques relatives à la sonorisation, à l'éclairage et aux dispositifs d'aide à l'audition. À cette occasion, les besoins spécifiques exprimés par les sociétés locales ont été intégrés au dossier. Ces éléments permettront d'affiner le projet en vue de la réalisation des travaux.

M. Pierre-André Rapin

Bouclément du préavis n°09/2020 Route du Bornalet - Création d'un giratoire à l'intersection de la rue des Condémines – Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 110 m. Le Conseil communal avait approuvé un crédit de CHF 560'000,00, complétée par une subvention estimée à CHF 100'000,00. Le coût final des travaux s'élève à CHF 545'913,45, et la subvention DGMR effectivement reçue est de CHF 147'072,00. Les coûts à la charge de la commune sont répartis entre la route et trottoirs (23%) et le giratoire et ses aménagements (77%). Il ajoute que l'ouvrage a eu l'effet escompté sur la sécurité routière.

5. Présentation du projet secteur Bitternaz – Mise en séparatif, aménagements routiers et remplacement de la conduite d'eau

La parole est donnée à Monsieur Pierre-André Rapin, municipal, et à Monsieur Valentin Morf du bureau Küng et Associés SA pour la présentation du projet de réaménagement du secteur Bitternaz, qui vise la mise en séparatif des eaux, l'aménagement routier et le remplacement de conduites. Le dossier est à l'enquête publique jusqu'au 22 décembre 2025, avec une ouverture des offres prévue pour le 12 janvier 2026 et un début des travaux espéré pour mi-mai 2026, sous réserve d'oppositions.

Après un temps de questions-réponses, la Présidente les remercie pour leur disponibilité et leur présentation. Monsieur Valentin Morf quitte l'assemblée.

6. Rapport de la Commission Installation de drainages sur la parcelle communale n°3165. Préavis n° 08/2025

La parole est donnée à Mme Sandrine Rapin pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Monsieur Pascal Allenbach souhaite connaître la profondeur du drainage.

Monsieur Pierre-André Rapin indique que celle-ci sera déterminée lors de l'exécution des travaux, mais qu'elle sera d'environ 80cm à 1m de profondeur.

Madame Méry Rüfenacht relève, au vu du rapport de la Commission, que les agriculteurs exploitant cette parcelle ne versent actuellement pas de loyer et souhaite savoir si les locations seront perçues dès la fin des travaux.

Monsieur Pierre-André Rapin confirme que ce sera le cas.

Monsieur Xavier Doudin, se référant également au rapport, souhaite savoir à combien s'élevaient les coûts du drainage, dont la réalisation avait été écartée en raison de charges jugées trop élevées.

Monsieur Pierre-André Rapin répond qu'à sa connaissance aucune étude n'avait été réalisée, lors de la phase initiale, pour en estimer le coût.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art.1

D'autoriser les travaux pour l'installation de drainages sur la parcelle communale n° 3165 tels que présentés.

Art.2

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000,00 pour effectuer ces travaux, par un prélèvement sur les liquidités courantes.

Prend acte :

Que le montant total des travaux sera amorti sur une période de 10 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux.

7. Rapport de la Commission Révision des statuts de l'ASIPE. Préavis n° 09/2025

La parole est donnée à M. Cyrille Roux pour la lecture de la conclusion du rapport de la Commission.

Monsieur Laurent Cosendai informe que notre commune est la huitième à se prononcer sur cette révision des statuts et que sept autres communes concernées l'ont validée à une large majorité. Il précise qu'une seule commune doit encore se prononcer.

Monsieur Pascal Allenbach relève que dans les documents qu'il a reçus, il lui manque les pages paires et non les pages Impaires comme mentionné dans le rapport de la Commission. Par conséquent, il s'abstiendra de voter.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de la conclusion du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art.1

D'accepter les modifications des statuts de l'ASIPE telles que proposées.

8. Rapport de la Commission Budget 2026. Préavis n° 10/2025

Sur proposition de la Présidente, ce préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture de l'amendement et de la conclusion par le Président de la Commission
- B) Discussion sur le préavis et les commentaires de la Municipalité sans traiter de l'amendement n°1
- C) Discussion sur le budget et le rapport de la Commission par ordre administratif avec le passage en revue des chapitres sans traiter de l'amendement n°1
- D) Discussion sur l'amendement n°1
- E) Discussion sur le tableau des charges et revenus et le plan des investissements
- F) Votes sur l'amendement n°1 puis sur la conclusion amendée ou non

A) La parole est donnée à M. Michaël Rapin pour la lecture de l'amendement et de la conclusion du rapport de la Commission

B) RAS

C) RAS

D) Monsieur Cyrille Roux propose de refuser l'amendement. Il estime nécessaire d'encourager un changement des habitudes de mobilité face à la croissance démographique et aux risques de congestion, rappelant que les deux gares de la commune constituent un atout encore sous-exploité. Il souligne que la faible proportion d'abonnements demi-tarif représente un potentiel d'amélioration et qu'une incitation financière peut en favoriser l'acquisition, notamment auprès des usagers occasionnels. Il précise que la mesure doit rester équitable entre les différents types d'abonnements et être évaluée au moyen d'indicateurs. Enfin, il considère que cette mesure doit rester temporaire et faire l'objet d'un réexamen afin d'en évaluer la pertinence à terme.

Monsieur Daniel Givel indique que le montant alloué fait consensus et précise que la directive et le formulaire ont été mis à jour afin d'inclure, outre le demi-tarif, les abonnements Frimobil ainsi que des abonnements complémentaires et de parcours. La mesure est proposée à titre de test sur une année, avec un suivi du nombre d'abonnements, en excluant ceux déjà pris en charge par les employeurs. Cette année test permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ce mode de subventionnement.

Monsieur Pierre-Yves Perrin s'interroge sur la pertinence de maintenir l'amendement. Il rappelle qu'au moment de son élaboration, le projet était encore peu abouti, ce qui avait justifié la proposition d'un amendement. Il estime que celui-ci a rempli son rôle, la réflexion menée ayant permis d'obtenir une directive claire et un formulaire simple. Il relève que l'enjeu sera d'observer l'évolution du nombre d'abonnements et, à défaut, de soutenir les usagers déjà abonnés. Il estime dès lors qu'un refus de l'amendement serait logique.

Monsieur Houcine Louati indique être titulaire d'un abonnement général, qu'il finance personnellement, et salue la démarche de la Commune visant à encourager l'utilisation des transports publics.

E) RAS

F) La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement n°1.

A la majorité, le Conseil communal refuse l'amendement n°1 déposé par la Commission Budget 2026 Amendement n°1 :

La Commission du budget estime que le projet de subventionner les abonnements CFF n'est actuellement pas suffisamment abouti. Elle propose donc de supprimer le montant de CHF 50'000,00 prévu à cet effet tant que le projet n'aura pas été présenté de manière plus détaillée par la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote de la conclusion du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026 tel que présenté.

9. Rapport de la Commission Modification de l'article 37 du règlement du Conseil communal. Préavis n° 11/2025

La parole est donnée à M. François Vessaz pour la lecture de la conclusion du rapport de la Commission.

La Présidente précise que ces modifications du règlement entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026 si ce dernier est accepté.

Monsieur Daniel Givel fait savoir que la Municipalité est favorable à la modification de ces deux articles, précisant qu'il s'agit d'un oubli découlant de l'article 37, et propose de valider les deux amendements.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des amendements et de la conclusion.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte l'amendement n°1 déposé par la Commission ad'hoc

Amendement 1 : Modifier l'article 38, alinéa 3 de la manière suivante :

La Commission de gestion est composée de 5 membres. Ils sont désignés pour une année.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte l'amendement n°2 déposé par la Commission ad'hoc

Amendement 2 : Modifier l'article 40a de la manière suivante :

a) Le nombre mineur (deux) est pris à tour de rôle parmi les membres du Conseil ;

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art.1 amendé

D'adopter les modifications des articles 37, 38 et 40a du règlement du Conseil communal tel qu'amendé.

10. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

AIEPV – M. Alain Monney

Lors de la séance du 5 novembre dernier, l'ordre du jour portait sur un seul objet, soit le budget 2026, accepté à l'unanimité. Les comptes ont été équilibrés par un prélèvement sur le compte de financements spéciaux. Quant au prix de vente de l'eau, il reste inchangé.

FOREMS – Mme Sandrine Rapin

Le 2 décembre dernier, l'assemblée a examiné trois préavis. En ouverture, un bilan des cinq premiers mois de gestion depuis l'entrée en fonction du nouveau directeur, M. Matthieu Reymond, a été présenté, faisant état d'une amélioration de la situation. Les objectifs fixés ont été dépassés, notamment en ce qui concerne l'évaluation PLAISIR, le taux d'occupation des lits et les allocations pour impotents. Une diminution des charges salariales a été relevée, liée aux démissions et à l'arrêt du recours au personnel intérimaire.

Le préavis n°1, visant à autoriser le CODIR à poursuivre un projet de rapprochement à l'horizon 2028 entre la FOREMS et la Fondation Les Noisetiers, a été accepté à la majorité. Le préavis n°2, relatif à la révision des statuts, a été accepté à l'unanimité avec deux amendements portant sur le délai de démission des communes membres et ainsi que sur le nombre de membres au comité. Concernant le préavis n° 3 (achat d'une parcelle pour un EMS), un amendement a été déposé peu avant l'assemblée afin de traiter séparément l'acquisition des places de parc pour des raisons de procédure. Malgré des échanges sur le prix du terrain et le manque de stationnement, le CODIR a maintenu ses positions en invoquant les frais d'aménagement déjà engagés et une problématique de parcage globale à la commune. Le préavis a été accepté à la majorité.

EPARSE – M. Thierry Buache

Au cours de l'assemblée du 4 novembre dernier, les préavis n° 04/2025 (Crédit de construction Réseau et Staps) et 05/2025 (Budget 2026) ont été acceptés à l'unanimité. De plus, il a été indiqué qu'un recours avait été déposé suite à la levée des oppositions par le Canton, ce qui pourrait retarder les travaux de quelques semaines.

ASIPE – M. François Vessaz

Lors de l'assemblée extraordinaire du 4 décembre dernier, trois préavis, une interpellation et un postulat ont été examinés. Le préavis n° 09/2025 (création d'un droit distinct et permanent en faveur de l'ASIPE avec la commune de Payerne) concernant le bâtiment du secondaire construit sur les anciens jardins communaux a permis de régulariser a posteriori la compétence du Conseil intercommunal sur cet objet ; il a été accepté à la majorité. À la suite de doutes exprimés lors des travaux sur le budget 2026 concernant certaines charges salariales 2025, une expertise externe a mis en évidence un dépassement potentiel de CHF 50'000.-, conduisant le CODIR à solliciter un crédit complémentaire, soit le préavis n° 10/2025, accepté à la majorité. Le budget de fonctionnement 2026 (préavis n° 11/2025) a également été accepté à la majorité, malgré de fortes réserves exprimées lors des discussions face à l'augmentation des coûts. Dans ce contexte, la COFI a déposé une interpellation relevant qu'entre 2019 et 2026, le budget a augmenté de 250% alors que le nombre d'élèves n'a progressé que de 37 %, et demandant quelles mesures le CODIR entend prendre pour maîtriser cette évolution. La réponse sera apportée lors d'une prochaine séance. Enfin, la COFI a déposé un postulat demandant au CODIR d'étudier l'opportunité de réorganiser le domaine des UAPE, représentant 25 % des augmentations constatées, afin d'en améliorer l'efficacité.

Monsieur Louati relève que, si la révision des statuts a été acceptée, la gestion financière de l'association demeure préoccupante. Il déplore un manque de visibilité sur les montants réellement consommés et demande la mise en place d'un suivi financier régulier afin d'anticiper les évolutions budgétaires. Il indique avoir déjà saisi le CODIR et l'ASIPE de cette demande et rappelle que notre commune est la deuxième contributrice de l'association, estimant ce suivi indispensable.

ARAJ – Mme Méry Rüfenacht

Lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2025, le budget 2026 a été accepté à l'unanimité. Il prévoit une augmentation du coût par habitant, due notamment au fait que l'ARAJ Broye soit devenue autonome et aux améliorations des conditions du personnel. Parmi les autres points abordés figurent l'augmentation de dix places d'accueil aux Passerelles à Corcelles, l'ouverture d'une nouvelle garderie à Valbroye en août 2026, ainsi que le passage de la Commission des finances de trois à cinq membres. Enfin, l'assemblée a accepté que le Comité des Passerelles reprenne la gestion des structures dès janvier 2027.

11. Nomination de la Commission de gestion 2025

Avant de passer aux nominations, la Présidente rappelle que la Commission de gestion 2025 sera composée de cinq membres au lieu de sept, conformément au préavis n° 09/2025 adopté précédemment.

Pour le groupe PLR, M. Steven Capone présente les personnes suivantes :

- M. Cyrille Roux, président
- M. Frédéric Coucet
- M. Steve Lambelet
- M. Xavier Doudin
- M. Thierry Buache, suppléant
- M. Damien Coucet, suppléant

Le groupe PS et plus présente les personnes suivantes :

- M. Nicolas Ripoll
- Mme Salimata Gasparini, suppléante

Toutes les personnes présentées sont élues à la majorité et acceptent leur mandat.

12. Divers et propositions individuelles

La Présidente indique qu'à la suite de la démission de Madame Mathilde Coucet, un siège est devenu vacant pour représenter notre commune au sein de l'ARAJ. Elle donne la parole au chef de groupe PLR afin qu'il présente une proposition de candidature.

Monsieur Steven Capone propose Monsieur Laurent Jaquemet pour repourvoir cette place.

La Présidente remercie Monsieur Capone pour sa proposition et demande s'il y a d'autres propositions.

Monsieur Pierre-Yves Perrin relève que, sauf erreur, le Conseil ne peut se prononcer que sur les objets inscrits à l'ordre du jour et l'élection évoquée n'y figure pas. Bien qu'il reconnaisse que l'enjeu soit limité pour le fonctionnement de la Commune ou de l'association, il souhaite attirer l'attention sur cet aspect formel afin d'éviter tout problème ultérieur. Il soutient le principe de la traiter sous les divers, tout en exprimant une réserve quant à la conformité procédurale.

La Présidente prend bonne note de la remarque et reconnaît l'oubli de mentionner ce point à l'ordre du jour. Elle maintient néanmoins cette nomination sous le point des divers et invite les conseillères et conseillers favorables à la nomination de Monsieur Jaquemet à se manifester par un lever de main.

Monsieur Laurent Jaquemet est élu à la majorité en qualité de délégué au sein de l'ARAJ.

La Présidente le félicite pour son élection et son engagement futur.

Avant de donner la parole à l'assemblée, la Présidente annonce que le Bureau du Conseil communal renouvelle l'organisation d'une fenêtre de l'Avent. Celle-ci se tiendra le samedi 20 décembre, de 19h à 21h, à son domicile. Tout le monde y est invité à venir partager un moment de convivialité.

Monsieur Alain Monney s'enquiert du devenir des surfaces communales mises à disposition pour l'installation de chantier lors des travaux réalisés à la rue Vers-chez-Cherbulin et à la route du Grand-Chemin. Il indique ensuite que le remblayage est en cours dans le secteur des Petits-Longs-Champs et demande si le cheminement en grave de la rue Alexandre-Dumont sera maintenu ou restitué à l'agriculture. Enfin, il demande si la surface de dépôt en grave située au secteur de la Gare du Sud sera conservée comme zone de stationnement ou rendue à l'agriculture.

Monsieur Pierre-André Rapin précise qu'aux Petits-Longs-Champs les travaux de remise en place des terres végétales sont en cours. Une bande de roulement est maintenue en bordure de la parcelle afin de permettre provisoirement le stationnement, notamment pour la crèche, dans l'attente d'un aménagement ultérieur. Dans le secteur de l'ancien canal, l'entreprise a été chargée de remettre la surface dans son état initial.

Monsieur Steven Capone, en sa qualité de président de la Commission consultative du projet du secteur Bitternaz, remercie la Municipalité pour la possibilité donnée de participer aux réflexions et pour l'écoute accordée. Il relève que les questions de stationnement ont notamment été abordées et estime que les préoccupations exprimées ont été prises en considération. Il qualifie le projet de positif et se réjouit de sa réalisation, en particulier pour les améliorations prévues en matière de sécurité des enfants.

Monsieur François Vessaz relève que les aménagements routiers à l'essai sur la route de Freybonnaz ne correspondent pas à la configuration finale, prévue plus étroite. Il rapporte que, selon le Canton, la hauteur des blocs crée un rétrécissement suffisant et un retrait de 30 cm a été demandé. Il exprime son désaccord avec cette approche et souhaite que la Municipalité réexamine ce point avec le voyer afin d'obtenir un aménagement plus proche de la solution définitive.

Monsieur Pierre-André Rapin prend note de cette remarque et annonce qu'une demande sera adressée au voyer afin d'examiner la possibilité d'adapter l'aménagement à la largeur prévue.

Monsieur Pierre-Yves Perrin mentionne qu'un contrat de législature fixe la répartition du nombre de conseillers au sein des commissions entre les deux groupes politiques et se demande s'il est nécessaire de la modifier pour les six derniers mois de la législature.

Monsieur Laurent Cosendai salue les votes favorables des deux préavis le concernant (révision des statuts de l'ASIPE et le budget 2026) et remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

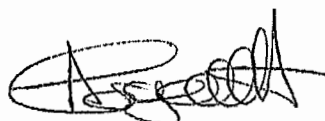
Monsieur Daniel Givel prononce le discours de fin d'année, relevant une année particulièrement chargée. Il évoque le dîner des aînés, animé par des chants de Noël interprétés par trois classes de Corcelles, et souligne l'importance du lien intergénérationnel, les jeunes représentant l'avenir et les aînés la mémoire collective. Il rappelle qu'il reste six mois avant l'achèvement de la législature, les élections de mars 2026 venant prochainement redistribuer les cartes. Il remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur disponibilité et leur engagement, estimant qu'un dialogue constructif, orienté vers le bien commun, est essentiel au développement de la Commune. Enfin, il adresse ses remerciements à la Présidente du Conseil, au Bureau ainsi qu'à ses collègues de la Municipalité, avant de souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne santé.

La Présidente remercie les personnes présentes et adresse ses meilleurs vœux de fin d'année à chacun, ainsi qu'à leurs familles.

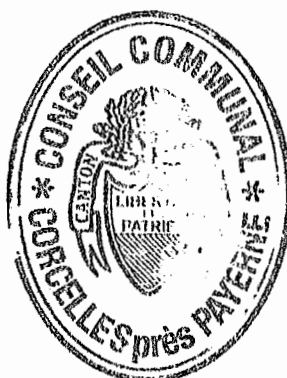
La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 43.

Approuvé en séance du 18.03.2026

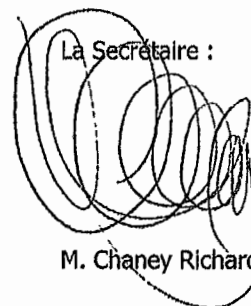
La Présidente 2025-2026



A. Gorgerat



La Secrétaire :



M. Chaney Richard